



COVID-19 : INFORMATIONS DESTINÉES AUX ORGANISMES MEMBRES DE LA FAFMRQ

L'équipe de la FAFMRQ est en mode télétravail depuis le 16 mars dernier, mais continue d'être entièrement disponible pour informer ses membres de tout nouveau développement. Depuis le début de la crise de la COVID-19, la directrice générale de la Fédération participe à toutes les séances d'informations tenues par le ministre de la Famille et nous sommes également en étroite collaboration avec d'autres ministères ainsi que les regroupements d'autres secteurs d'activités, notamment en santé et services sociaux et en défense collective des droits.

■ LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES SERA MAINTENU

Dans un communiqué publié le 18 mars, le **Ministre responsable de l'action communautaire a confirmé le maintien du financement accordé aux organismes communautaires :**

Pour lire le communiqué...

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2803188839>

Par ailleurs, le **versement prévu au 1^{er} avril pour les organismes financés par le ministère de la Famille** a été confirmé et aura lieu comme prévu.

■ CONSIGNES AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Pour en savoir davantage concernant les consignes à respecter pour les organismes d'action communautaire autonome, nous vous invitons à consulter le bulletin du **Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), consignes aux organismes communautaires :**
https://rq-aca.org/2020/03/16/financement_des_organismes_communautaires_sera_maintenu/

Par ailleurs, le RQ-ACA a tenu une rencontre virtuelle avec l'ensemble de ses membres (dont la FAFMRQ) le 19 mars dernier et en tiendra une nouvelle le 26 mars. Les différents regroupements vont tenter de centraliser l'information à travers le RQ-ACA. Nous vous ferons donc suivre toutes les informations pertinentes. À titre d'exemple, sachez que **le RQ-ACA est actuellement en discussion avec plusieurs ministères afin de demander un report de la fin de l'année financière et la tenue des AGA.** À suivre...

■ NORMES DU TRAVAIL

Pour des informations concernant les **Normes du travail**, vous pouvez consulter la section QUESTIONS/RÉPONSES publiée par la **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail** qui fait un tour d'ensemble des principales préoccupations que vous pourriez avoir concernant le :

- ✓ Volet Santé et sécurité au travail.
- ✓ Volet Normes du travail.
- ✓ Volet Indemnisation.



Site de la CNESST

https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/Pages/coronavirus.aspx?fbclid=IwAR1q4FQ0JEBF1P5yHezo-3PVOKFAxCVwh_3cnYE3EdRIKUDxyuWqqZclT04



DROITS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

Nous vous recommandons également le blogue de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke : Mesures d'urgence et pandémie du coronavirus :

Quels sont les droits des travailleuses et des travailleurs ?

<https://blogueaquidedroit.ca/2020/03/14/mesures-durgence-et-pandemie-du-coronavirus-quels-sont-les-droits-des-travailleuses-et-travailleurs/?fbclid=IwAR2v4rb4eZ8bWvTQeFLbMon4Qp-4vnGICjOoy2EUDFNrBse5r7xvBjuZNcl>



Sur le même sujet...

COVID-19 : 10 choses à savoir pour les travailleurs, article paru dans La Presse, le 22 mars 2020

https://www.lapresse.ca/affaires/finances-personnelles/202003/21/01-5265831-covid-19-10-choses-a-savoir-pour-les-travailleurs.php?fbclid=IwAR1rDPM9fLnk5JQI57uW5jcNoDWmdzy7YCdRsApRuiy7Eee6_WN9FuyVUWU



GARDE PARTAGÉE ET FAMILLES RECOMPOSÉES

Pour les parents qui ont des enfants en garde partagée ou qui sont en famille recomposée, plusieurs questions se posent... Doit-on suspendre les échanges de garde jusqu'à ce que les risques de contagion aient disparus ? Le parent qui a la possibilité de faire du télétravail ne devrait-il pas avoir la garde complète des enfants afin de permettre à l'autre parent de continuer à travailler ? Le fait de poursuivre les échanges de garde d'enfants appartenant à une même fratrie ne met-il pas à risque les autres membres d'une famille recomposée ?

Pour l'instant, il n'existe aucune directives spécifiques concernant les comportements à adopter et on se fie au bon jugement des parents et à leur bonne volonté. La FAFMRQ a donc demandé aux autorités responsables de fournir des consignes claires pour les parents qui vivent cette situation.



Sur le même sujet :

✓ **Entrevue de la directrice générale de la FAFMRQ à RDI/matin week-end le 21 mars 2020**

<https://ici.radio-canada.ca/tele/rdi-matin-week-end/site/segments/reportage/159852/xx>

✓ **La garde partagée, un casse-tête au temps du coronavirus, article publié sur le site de Radio-Canada le 22 mars 2020**

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1680363/garde-partagee-periode-distanciation-sociale?fbclid=IwAR0yHpiCvYGq1ZyHLthHRO6XBBUMOJ5bee915q0wNez0NPkmBLF9k_FxIQ

✓ **Maintenir la garde partagée pour les enfants, article publié dans La Presse le 22 mars 2020**

https://plus.lapresse.ca/screens/584ce1b1-a0bd-4b6d-9a0b-38736ce7036b_7C_0.html?utm_medium=Facebook&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen&fbclid=IwAR1IHAVEQm0M1VYTcsqeeCF4EXaoE7Mf_7t2kOQIx6DJsvbO-hykDTwf2XM



CONSEILS ET INFORMATIONS JURIDIQUES

Si vous recevez des appels ou des courriels de parents qui se posent des questions d'ordre juridique, une Clinique d'assistance juridique COVID-19 a été mise en place. Il s'agit d'une ligne téléphonique de conseils juridiques gratuits destinée aux citoyens ayant des questions concernant

leurs droits et obligations dans le contexte de la pandémie actuelle.

Pour joindre la Clinique d'assistance juridique COVID-19 :

- ✓ 1 866 699-9729 (sans frais).
- ✓ 418 838-6415 (Capitale-Nationale).
- ✓ 514 789-2755 (Montréal).
- ✓ 819 303-4080 (Gatineau).

VIOLENCE CONJUGALE

Si vous recevez des demandes d'aide de la part de femmes victimes de violence conjugale, sachez que toutes les maisons d'hébergement demeurent ouvertes.

En cas de besoin, contactez **SOS VIOLENCE CONJUGALES : 1 800 363-9010**.

Pour connaître les coordonnées des maisons d'hébergements :

- ✓ **Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale :**
<https://maisons-femmes.qc.ca>
- ✓ **Fédération des maisons d'hébergement pour femmes :**
<http://fede.qc.ca>

AUTRES LIENS ET INFORMATIONS PERTINENTES

- ✓ **Santé publique**
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- ✓ **Ministère de la Famille**
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>
- ✓ **Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**
<http://www.education.gouv.qc.ca/coronavirus/>
- ✓ **Gouvernement du Canada**
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

SI VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS, N'HÉSITÉZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS :
fafmrq.info@videotron.ca

